



Présidentielle: la réforme des règles poursuit son chemin mais reste contestée

Paris, 24 mars 2016 (AFP) -

A 13 mois de la présidentielle, les députés ont approuvé jeudi en seconde lecture deux propositions de loi PS visant à "moderniser" les règles de l'élection suprême, principalement au niveau du système des parrainages et du temps de parole, qui restent vivement dénoncés par les "petits" partis.

Ces textes, votés par les seuls socialistes, doivent être en principe adoptés définitivement par les députés le 5 avril, après une dernière navette avec le Sénat, en désaccord avec l'Assemblée.

Mais une petite incertitude demeure, car le texte principal est une proposition de loi "organique" (dédiée à l'organisation des pouvoirs publics), qui devra recueillir pour être définitivement adoptée la majorité absolue des membres de l'Assemblée, soit 289 voix. Or le groupe socialiste ne représente seul que 285 voix, en supposant que l'intégralité de ses membres votent ce jour là.

L'UDI, les radicaux de gauche, le Front de gauche et la majorité des écologistes sont contre ce texte, vu comme une "tentative de verrouillage" des grands partis. Et Les Républicains préfèrent le "statu quo" sur ces "deux textes embarrassants" pour "éviter les procès en sorcellerie", selon leur orateur Philippe Gosselin.

Les critiques se focalisent principalement sur la substitution du "principe d'équité" à l'actuelle "règle d'égalité" des temps de parole des candidats pendant la période dite "intermédiaire" (trois semaines en 2012), allant de la publication de la liste des candidats au démarrage de la campagne officielle. Les deux semaines avant le premier tour, l'égalité continuerait à s'appliquer.

L'auteur du texte, devenu depuis ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas, avait expliqué que le nombre important de candidats rendait difficile l'application d'une stricte égalité et dissuadait certaines chaînes d'organiser des débats. Selon lui, le volume consacré pendant cette période à la campagne par TF1, France 2, France 3, Canal + et M6 avait "diminué de 50% en 2012 par rapport à 2007".

En première lecture, le Sénat a réduit de trois semaines à une dizaine de jours cette "période intermédiaire" tout en maintenant le principe d'"égalité", mais les députés ont rétabli leur version initiale.

Il reviendrait au CSA de veiller à ce "traitement équitable" tenant compte notamment de la "représentativité" de chaque candidat (par les sondages et résultats aux précédentes élections) et de sa "contribution à l'animation du débat électoral". Critères "totalement subjectifs", s'est indigné le président de l'UDI, Jean-Christophe Lagarde.

"Ce serait à l'élection présidentielle de s'adapter aux impératifs des médias, et non plus l'inverse", s'est insurgé le PRG Roger-Gérard Schwartzberg.

- Des parrainages publics -

Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France), candidat déclaré à la présidentielle, et Marion Maréchal-Le Pen (FN) ont, eux, vivement critiqué la réforme du système des parrainages dont chaque candidat a besoin pour se présenter, y voyant "un chantage sur les élus locaux".

Le texte prévoit que, dans un souci de transparence, la liste intégrale des élus ayant parrainé un candidat soit publiée (au lieu d'un extrait de 500 noms tirés au sort). Et les parrainages seront rendus publics deux fois par semaine par le Conseil constitutionnel pour éviter tout faux suspense des candidats sur leur quête des 500 signatures. Les élus devront désormais transmettre leur parrainage au Conseil Constitutionnel, alors qu'auparavant ils pouvaient le remettre au candidat.

Pour éviter les divulgations des estimations de résultats avant l'heure, les députés ont repoussé la fermeture des bureaux de vote de 18 à 19 heures, avec une possibilité comme aujourd'hui jusque 20 heures pour les villes le souhaitant.

Le Sénat voulait une fermeture uniforme à 19 heures, et le gouvernement, représenté par la secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle Clotilde Valter, a défendu, en vain, le statu quo.

Les députés ont aussi rétabli à un an la période de comptabilisation des dépenses électorales pour la présidentielle, ce qui devrait permettre de contrôler les dépenses engagées pendant les primaires.



PAYS : France
SURFACE : 104 %
PERIODICITE : Quotidien



► 24 mars 2016 - Edition Fil Gen

Sur demande du gouvernement, l'Assemblée a supprimé un amendement sénatorial imposant notamment aux instituts de sondages de mentionner "la proportion des personnes n'ayant pas répondu" à une enquête et les "critères de redressement des résultats bruts".

far/ic/mat/fm

M6 - METROPOLE TELEVISION SA | TF1 - TELEVISION FRANCAISE 1 | SOCIETE D'EDITION DE CANAL +

Afp le 24 mars 16 à 18 46.